

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Décision du 1^{er} mars 2019 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TRAA1906621S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R. 431-4 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 25 septembre 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la proposition en date du 31 janvier 2019 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, dont le président :

- Membres titulaires :

Madame Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, présidente ;

Monsieur Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

- Membres suppléants :

Monsieur Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 2

Est nommé en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

- Membre titulaire :

Monsieur Philippe Lavieille, pilote inspecteur.

- Membre suppléant :

Monsieur Bertrand Brulé, pilote inspecteur.

Article 3

Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

- Membres titulaires :

Monsieur Léon Robin, représentant les fédérations nationales ;

Monsieur Claude Briend-Marchal, représentant les fédérations nationales ;

Monsieur José Vittori, représentant la fédération française aéronautique ;

Monsieur Jean Donnet, représentant la fédération française d'aérostation ;

Monsieur Thierry Basset, représentant la fédération française de giraviation ;

Monsieur Gilles Van Der Goes, représentant la fédération française de parachutisme ;

Monsieur Michel Hirmke, représentant la fédération française de planeur ultraléger motorisé ;

Monsieur Patrick Dugnol, représentant la fédération française de vol à voile.

- Membres suppléants :

Monsieur Marc Jouan, représentant les fédérations nationales ;

Monsieur Michel Hirmke, représentant les fédérations nationales ;

Monsieur Arnaud Manoury, représentant la fédération française aéronautique ;

Monsieur Stéphane Buy, représentant la fédération française de giraviation ;

Monsieur Jean-François Vassal, représentant la fédération française de parachutisme ;

Monsieur Gérard Coffignot, représentant la fédération française de planeur ultraléger motorisé ;

Monsieur Bernard Grégoire, représentant la fédération française de vol à voile.

Article 4

Les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 5

La décision du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 1^{er} mars 2019

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Y. TATIBOUET